

Délibération CA – 20251217-30

Reims, le 17 décembre 2025

DELIBERATION**Relative au budget initial 2026**

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 2025 présentés en conseil d'administration.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 216 ETPT sous plafond et 6.66 ETPT hors plafond
- 22 927 652 € d'autorisations d'engagement
 - 10 663 504 € en personnel
 - 10 000 821 € en fonctionnement
 - 2 263 327 € en investissement
- 26 066 242 € de crédits de paiement
 - 10 663 504 € en personnel
 - 10 096 849 € en fonctionnement
 - 5 305 889 € investissement
- 22 480 612 € de prévisions de recettes
- - 3 585 630 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 438 738 € de variation de trésorerie
- 91 000 € de résultat patrimonial
- 603 459 € de capacité d'autofinancement
- - 779 030 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

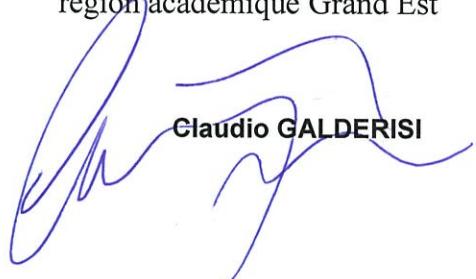
Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 21

Contre : 0

Fait à Reims, le
Le Président du conseil
d'administration, Recteur délégué à
l'Enseignement supérieur la
Recherche et l'Innovation de la
région académique Grand Est



Claudio GALDERISI